

# Evaluation de départ

## Définition

L'évaluation de départ est une étape essentielle et obligatoire.

Elle permet d'estimer en théorie un volume d'heures de conduite nécessaires pour effectuer une formation complète et avoir de réelle chance de réussir son permis de conduire.

A l'issue de cette évaluation, l'élève signe un contrat de formation avec l'établissement de conduite.

# Contrat de formation

Le contrat comporte notamment :

- la date de l'évaluation préalable du candidat si celle-ci est obligatoire ;
- le nombre prévisionnel d'heures de formation théorique et pratique établi à la suite de l'évaluation préalable ;
- le prix de la formation et des différents frais (livret d'apprentissage, cours théorique et pratique, cours en simulateur, condition d'annulation d'une heure de conduite) ;
- le détail de la formation théorique et pratique ;
- les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ;
- le calendrier de la formation établi en concertation avec le candidat ;
- si la formation prépare à un examen : le déroulement de l'examen et l'éventuel accompagnement du candidat par l'établissement lors des épreuves ;
- les démarches administratives nécessaires à la charge du candidat ;
- les modalités de paiement et l'échelonnement des paiements ;

# 1. Procédure d'évaluation

Ce test se déroule avec l'accompagnement d'un formateur puis en autonomie sur un simulateur de conduite.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation a la conduite automobile.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu a la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation. Elle se décompose en trois parties :

- La première concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours de l'élève.
- La deuxième permet de mesurer les connaissances en matière de signalisation et de règles de conduite.
- La troisième mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle.

L'évaluation vise a la production d'un résultat codifié a 5 niveaux de performance conduisant a 5 tranches de propositions de volumes horaires.

## 2. Détails des compétences évaluées

### **Expérience de la conduite**

Permis possédés

Véhicules conduits

Zone d'évolution a bord du véhicule

Temps de pratique en conduite

Contexte d'accompagnement ou pratique autonome

### **Connaissance en matière de signalisation**

Capacité a identifier des panneaux de signalisation selon leur forme

# 3. Détails des compétences évaluées

## Connaissance en matière de code de la route

Capacité à répondre à un qcm dans un temps limité (série de 20 questions) sur la base de photographies illustrant des mises en situation de conduite.

Connaissances en matière de règles de circulation, signification de la signalisation et priorités de passage.

## Connaissance théorique sur le véhicule

Capacité à répondre à un qcm à 3 propositions dans un temps limité sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques :

Direction - Boîte de vitesse - Embrayage - Freinage.

# 4. Détails des compétences évaluées

## **Attitude à l'égard de l'apprentissage**

Hiérarchisation des raisons du choix de l'école de conduite : réputation, offre de formation versus prix, proximité.

## **Attitude à l'égard de la sécurité routière**

Hiérarchisation des attitudes a l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et règlementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier.

# 5. Détails des compétences évaluées

## Mémorisation

Capacité à mémoriser une séquence de 7 points constituant la chronologie d'installation au poste de conduite.

Séquence lue et affichée à l'écran. La demande de restitution intervient à la fin de l'évaluation.

Elle s'appuie sur la demande d'attribution d'un numéro à donner aux différents éléments de la liste, présentés dans le désordre, pour retrouver la chronologie présentée en début d'évaluation.

## 6. Détails des compétences évaluées

HABILETES (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES) CAPACITE S  
D'ACQUISITION RAPIDE DES HABILITES INDISPENSABLES DU CONDUCTEUR.  
DEMARRAGES-ARRETS.

### **Compréhension :**

Suite a des explications visuelles et auditives, l'utilisateur doit réaliser des démarrages - arrêts.

Capacité de compréhension en prenant en considération le nombre d'explications qui auront été nécessaires avant de commencer l'évaluation sur les démarrages - arrêts.

### **Habilités :**

Habilités a utiliser les commandes du véhicule en prenant en considération le nombre d'erreurs faites lors de l'évaluation sur les démarrages - arrêts.



# 7. Détails des compétences évaluées

## **Manipulation du volant**

L'évaluation porte sur la compétence à suivre une trajectoire à une vitesse faible et en manipulant le volant pour faire un parcours en slalom entre des cônes. L'intervention sur la pédale de frein peut impacter le résultat.

## **Trajectoire**

Évaluation de la latéralité et de la capacité à suivre une trajectoire imposée. Suivi à une vitesse imposée, d'une trajectoire dessinée sur la route.

# 8. Détails des compétences évaluées

## Observation, regard, émotivité

Test de compétences visant à mesurer : la capacité de résistance à la pression sociale, les capacités d'observation, d'anticipation d'obstacles, de gestion des allures en fonction des prescriptions, de gestion des trajectoires, de respect de la signalisation imposant l'arrêt, de gestion des accessoires de communication.

Évaluation des capacités perceptives et le temps de réponse à un stimulus visuel.

Le véhicule avance automatiquement. Il est demandé de suivre une cible située sur la trajectoire.

# 9. Détails des compétences évaluées

## Perception et champ visuel

Dès la perception d'une forme géométrique apparaissant dans les différentes zones stratégiques de prise d'information en situation de conduite, il est demandé de klaxonner, puis dans un second temps de cliquer à l'aide d'une souris dans la zone où la forme géométrique a été perçue.